



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 51382

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les retraités français qui ont exercé tout ou partie de leur activité professionnelle en Afrique francophone pour percevoir régulièrement leurs pensions vieillesse. De missions d'expertise en modification des dispositifs conventionnels, les réponses trouvées sont d'une efficacité relative. Ainsi, les titulaires d'une pension vieillesse attribuée par la Caisse nationale de sécurité sociale du Congo-Brazzaville comptent jusqu'à trente-deux trimestres d'impayés. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement pourra mettre en oeuvre afin de régler la situation, et sur quel délai compter.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères porte une attention particulière à la situation des pensionnés français des caisses de retraite des pays de l'Afrique francophone qui rencontrent des difficultés récurrentes pour faire valoir leurs droits à pension. La France ne saurait toutefois se substituer à des États souverains pour garantir le versement de prestations qui sont la contrepartie de cotisations versées aux caisses locales de sécurité sociale. Cette question constitue cependant une préoccupation constante de ce ministère. Elle est évoquée lors des réunions bilatérales et des interventions sont effectuées sans relâche, par l'intermédiaire de l'organisme français de liaison désigné par la convention générale de sécurité sociale du 11 février 1987, le centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale et, sur place, de notre ambassade, afin de débloquent les dossiers en souffrance. S'agissant du Congo, les relations bilatérales en matière de sécurité sociale, interrompues en raison de la guerre civile, n'ont pas encore pu être rétablies et les interventions individuelles effectuées jusqu'à présent ont montré leurs limites. Le rétablissement de la situation économique du pays devrait aujourd'hui lui permettre de respecter ses engagements conventionnels. Ces engagements ont été récemment rappelés au ministre congolais des finances par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il a, à cette occasion, été indiqué que le soutien résolu de la France dans les négociations actuelles pour l'obtention d'un programme avec le Fonds monétaire international puis d'un passage devant le Club de Paris a pour objectif de permettre au Congo de retrouver une stabilité économique et un niveau d'endettement soutenable qui lui permettront également de régler les pensions des ayants droit de la caisse congolaise des retraites.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51382

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9093

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1295